



SOBRIÉTÉ FONCIÈRE UNE DYNAMIQUE EN COURS, À AMPLIFIER DANS L'INTERSCOT

La loi Climat et résilience d'août 2021 prévoit que les Régions fixent les objectifs territorialisés de lutte contre l'artificialisation des sols dans leur SRADDET. Ces objectifs devront être déclinés au sein des différents SCoT.

Le contexte législatif et réglementaire est encore mouvant, avec, d'une part, une loi dont les décrets d'application peuvent encore faire bouger le niveau d'exigence attendu et, d'autre part, une traduction dans le Sraddet qui doit encore préciser comment les objectifs de réduction de consommation foncière participent d'une vision régionale qui cherche à rééquilibrer son territoire.

Pour autant, les différents SCoT du territoire de l'interscot sont d'ores et déjà bien engagés dans une démarche de réduction de la consommation foncière.

Entre 2011 et 2021, le territoire de l'interscot a consommé un peu plus de 11 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers, dont les trois quarts dédiés à la construction d'habitat. Au regard de la forte croissance démographique que connait ce territoire, un peu plus de 700m² d'ENAF ont été consommés par habitant

accueilli. Ce chiffre cache de fortes disparités, avec 250m² par habitant accueilli dans le SCoT de la Grande agglomération toulousaine (15m² pour la ville de Toulouse) et jusqu'à près de 5 000 m² par habitant accueilli dans les territoires les plus extensifs.

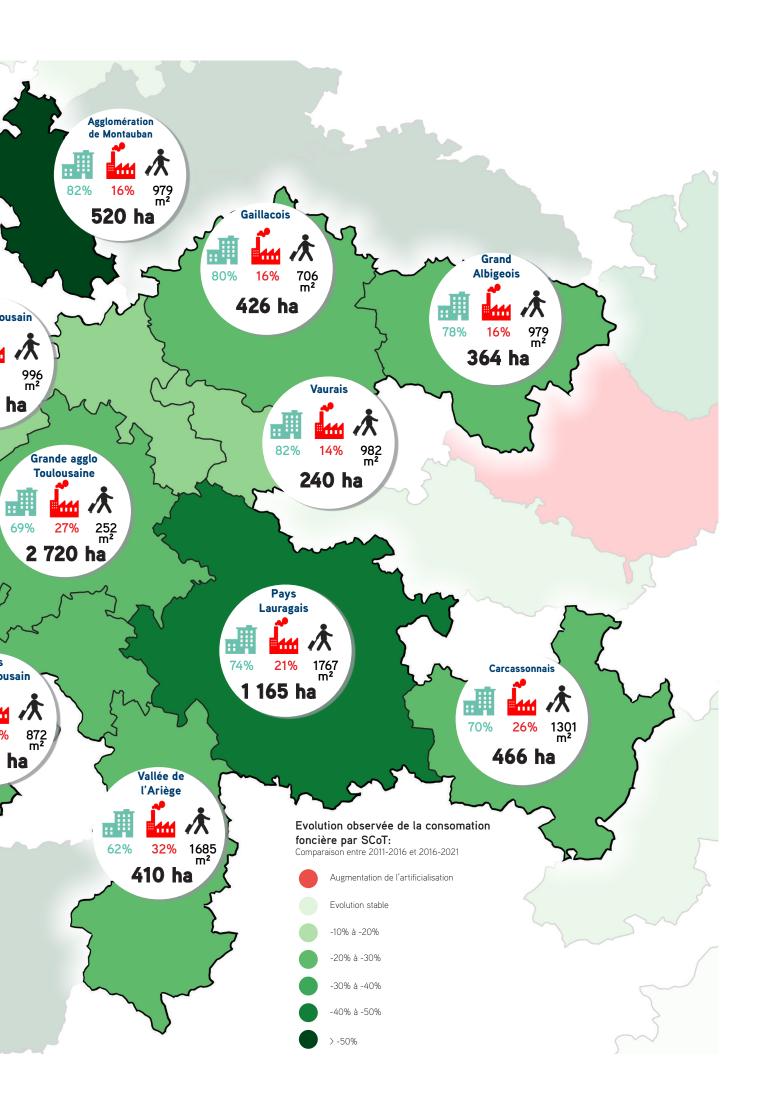
Même si la consommation d'espaces reste encore importante, une réelle modération apparaît à l'échelle du territoire de l'interscot. Entre les périodes 2011-2016 et 2016-2021 une nette diminution de la consommation est recensée sur la majorité du territoire de l'interscot, certains SCoT comme celui de l'Agglomération de Montauban réduisant déjà de moitié sa consommation d'espaces entre ces deux périodes. Cette dynamique doit être confirmée et amplifiée. A l'échelle de l'interscot, la consommation foncière ne devra donc pas excéder de l'ordre de 5 500 ha entre 2021 et 2031 dans une hypothèse d'une réduction de 50%.

Le changement de modèle tout juste amorcé aujourd'hui doit se poursuivre de façon plus radicale dans les différents SCoT. Il devra notamment s'appuyer, d'une part, sur une véritable repolarisation du territoire de l'interscot autour de ses centralités et, d'autre part, sur le développement de formes urbaines beaucoup plus compactes. Il passe également par une réinterrogation collective sur les modalités de la croissance et sur les manières de mieux équilibrer le développement entre la métropole toulousaine et les territoires périphériques. L'atteinte des trajectoires fixées aujourd'hui dans les documents de planification passera par le respect de spécificités locales - géographiques, historiques, architecturales, économigues, culturelles - qui doit conduire à fixer des objectifs qui s'adaptent aux territoires. Les structures porteuses de SCoT constituent des gouvernances pertinentes pour dialoguer avec la Région dans la définition de ces objectifs au plus près des réalités territoriales, et pour engager la responsabilité des différents acteurs publics et privés.

Le défi est de taille mais l'enjeu est considérable tant les politiques de sobriété foncière participent des démarches de lutte contre le réchauffement climatique dont l'urgence est absolue.

L'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE DES 12 SCOT DU GRAND BASSIN TOULOUSAIN OBSERVATIONS SUR LA PÉRIODE 2011-2021 **Nord Toul** Gascogne 1098 2 533 ha Interscot cet **76%** 714 m² 18% 11 227 ha consommés entre 2011 et 2021 **Sud Toul Pays** Comminges Pyrénées 658 626 ha Part de Part de M² consommés pour un nouvel l'artificialisal'artificialition pour de sation pour habitant Entre 2009 et 2019 l'habitat. des activités Entre 2011 et 2021 économiques. Chiffres issus du portail de l'artificialisation 2022 et de l'INSEE RP 2019

Info'SCoT n°7 / décembre 2022



Vaurais

2022 sera l'année du bilan des 6 années de mise en œuvre du SCoT du Vaurais, avant d'envisager des évolutions, en parallèle de l'intégration de la loi Climat et Résilience et du futur SRADDET.

Suite à son engagement auprès de la commission d'enquête publique, un pré-bilan 2017-2019 sur la consommation foncière a été réalisé. Il permet de constater un rythme de développement soutenu et légèrement supérieur aux projections du SCoT approuvé. Ceci est cohérent avec les documents d'urbanisme locaux, élaborés en parallèle de l'élaboration du SCoT,, prévoyant un phasage de développement correspondant à une première période plus dynamique.

Grande agglo Toulousaine

Le SMEAT, a posé, lors du Débat sur les orientations du projet d'aménagement stratégique (DOPAS) qui s'est tenu en avril 2022, les quatre grands objectifs stratégiques, étroitement interdépendants, suivants pour la 2ème révision de son SCoT: Préserver les ressources vitales à la pérennité du territoire / Ancrer le fonctionnement de la grande agglomération sur les bassins de vie / Aménager partout des cadres de vie de qualité / Conforter le rayonnement de la grande agglomération.

Le SMEAT prévoit de faire de l'armature urbaine la clef de voûte d'un modèle urbain (accueil démographique et économique, mobilités, équipements) permettant d'atteindre ses ambitions en matière de valorisation de l'armature agro-naturelle et de sobriété foncière.

Sans attendre le SRADDET Occitanie, il s'est fixé, l'objectif d'une réduction par deux de la consommation de ses ENAF sur la décennie 2021-2031.

Depuis cette date, les travaux en vue du DOO se poursuivent

Vallée de l'Ariège

Le Territoire de la vallée de l'Ariège poursuit l'actualisation du diagnostic et l'élaboration d'enjeux rénovés du SCoT en cours de révision, à l'aune de la Loi Climat et Résilience. Une attention particulière est donnée d'une part, au SRADDET Occitanie, et d'autre part, aux PLUi-H, Projets de territoires déployés par les intercommunalités membres. Parallèlement, le Syndicat de SCoT est lauréat de l'AMI Objectif ZAN de l'ADEME pour lequel un Forum Foncier organisé en novembre a amorcé une réflexion pour une stratégie foncière plus sobre. En 2023, les travaux de révision du SCoT et de Stratégie ZAN » se trouveront renforcés au sein d'une étude de préfiguration d'un Observatoire de l'Habitat et du Foncier mutualisé à l'échelle SCoT.

Pays Sud Toulousain

Le SCoT du Pays Sud Toulousain s'associe étroitement aux travaux de la Conférence des SCoT pour proposer à la Région des moyens de mettre en œuvre l'objectif Zéro Artificialisation Nette à 2050. De manière concomitante, en cette année 2022, les travaux de révision du SCoT ont considérablement accéléré.

Succédant à un séminaire élus en mars, les citoyens et autres acteurs du territoire ont également eu l'occasion de donner leur avis sur les orientations du futur SCoT lors de 5 ateliers thématiques (ressources naturelles, habitat, centres-bourgs, économie et richesses naturelles et culturelles).

Ces réunions ont rassemblé près de 130 personnes, permettant des échanges nourris et constructifs.

Cette réflexion collective a engendré de nombreuses propositions qui viendront alimenter la rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique prévu pour la fin d'année.

Comminges

Le SCoT Pays Comminges Pyrénées continue à poursuivre sa mission de sensibilisation des élus quant à l'importance des objectifs définis. Cette mission est encore plus importante depuis l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience. La conférence des SCoT d'Occitanie a donné un nouvel élan aux SCoT qui promeuvent la sobriété foncière sur l'ensemble du territoire régional. En ce sens, le SCoT Pays Comminges Pyrénées accompagne activement les élus et les acteurs locaux dans cette démarche de rationalisation foncière. Le projet de PLUi sur la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges ne fait que renforcer les objectifs deréduction de la consommation foncière et de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Gascogne

Après 5 années de travail, avec les élus, les territoires, les acteurs de l'aménagement et la société civile, 17 dispositifs pour décider, piloter, informer et réfléchir, plus de 260 temps de travail et 205 contributions écrites, les élus du Comité syndical ont délibéré le 12 avril 2022 à l'unanimité, pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de SCoT de Gascogne.

Le SCoT de Gascogne, est ensuite entré dans la phase administrative avec une consultation des personnes publiques associées jusqu'à début août, puis une enquête publique entre le 18 août et le 26 septembre.

Désormais c'est la commission d'enquête qui doit rédiger son rapport avant que les élus ne fassent les modifications souhaitables, en vue de l'approbation du SCoT prévue fin février 2023.

























